

FORMATION COURTE

Les bonnes pratiques de l'aérosolthérapie (hors assistance ventilatoire mécanique)

Dates de la formation : 13 et 14 octobre 2023

Horaires : 8h30-16h15



DESCRIPTION ET OBJECTIF

L'aérosolthérapie est largement recommandée dans le traitement des pathologies respiratoires, telles que l'asthme, la BPCO ou encore la mucoviscidose. Son efficacité repose, principalement, sur l'utilisation optimale du dispositif prescrit et sur une technique d'inhalation du/de la patient.e adéquate. L'arrivée récente de nouveaux générateurs d'aérosol et d'autres molécules médicamenteuses nécessite une actualisation des connaissances du personnel soignant impliqué dans la mise en place du matériel prescrit et l'enseignement thérapeutique des patient.e.s hospitalisé.e.s ou ambulatoires.

Les objectifs sont les suivants :

Cette nouvelle formation vise à donner les fondements théoriques et pratiques nécessaires à la bonne application de l'aérosolthérapie chez les patient.e.s sans assistance ventilatoire mécanique. Elle propose également d'actualiser les connaissances du personnel non médical intéressé par les thérapies inhalées actuellement disponibles, et d'acquérir, grâce à des ateliers pratiques, de nouvelles compétences et aptitudes thérapeutiques applicables dans leur pratique clinique courante.

Les compétence(s) visée(s) sont les suivantes :

A la fin de cette formation, le/la participante devrait être à même de

- Citer les aspects théoriques et pratiques liés à la bonne application de l'aérosolthérapie.
- Reconnaître les spécificités techniques et pratiques des différents générateurs d'aérosol.
- Choisir et utiliser de manière optimale les différents générateurs d'aérosol en fonction du/de la patient.e (sans assistance ventilatoire mécanique), de sa pathologie et de son traitement.
- Montrer et expliquer au/à la patient.e/aidant.e le bon usage des différents dispositifs dans différentes situations

> PUBLIC CIBLE	> ATTESTATION	> DÉLAI D'INSCRIPTION
Cette formation s'adresse aux physiothérapeutes et infirmier.ière.s diplômé.e.s.	Une attestation de participation sera délivrée à la fin de la formation.	Jusqu'au 29 septembre 2023

PROGRAMME

Jour 1

8h30-12h00

Concepts de base et fondements théoriques de l'aérosolthérapie (définition, terminologie, mécanismes de déposition, taille des particules, types de dispositifs)

13h00-16h15

Les différents générateurs d'aérosol (leurs principes de fonctionnement, leurs avantages et désavantages, les facteurs influençant leurs performances, nettoyage et entretien)

Jour 2

8h30-12h00

Ateliers pratiques : le bon usage des différents dispositifs, pratiques de l'aérosolthérapie en pédiatrie, pratiques de l'aérosolthérapie dans les situations aiguës.

13h00-16h15

Ateliers pratiques : pratiques de l'aérosolthérapie dans l'insuffisance respiratoire chronique, éducation thérapeutique, exploitation de cas cliniques issus de l'expérience des participants

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE ET INTERVENANT.E.S

Jean-Bernard Michotte, maître d'enseignement HES, HESAV

Intervenant.e.s

- Jean-Bernard Michotte, maître d'enseignement HES, HESAV
- Gregory Reychler, physiothérapeute UCLouvain, Cliniques universitaires Saint-Luc

LIEU DE FORMATION ET CONTACT

HESAV - Haute École de Santé Vaud

Site de César Roux

Rue Dr César-Roux 19

1005 Lausanne

Salle CR/30-01 puis CR/30-03 et CR/30-04

Coordination de la formation continue

Courriel | +41 21 316 80 21

PRIX ET MODALITÉS DE PAIEMENT

CHF 600.- pour les 2 jours.

Païement avant le début de la formation, dès la réception de la facture.

INSCRIPTION

Via le formulaire disponible sur la page web de la formation.

Les participant.e.s inscrit.e.s recevront un mail de confirmation ou d'annulation de la formation (dépendant du nombre d'inscrits) 12 jours avant le début de la formation. Si la formation est maintenue, **la convocation** et **la facture** leur seront adressées. Il leur sera demandé de régler cette dernière avant le premier jour de la formation.

Tout désistement doit être annoncé par écrit à l'Unité de la formation continue. Si celui-ci est communiqué moins de 12 jours avant le début de la formation alors l'intégralité du montant reste due.